

# Garde étend ses services à la famille



« Garde » reste sur le secteur de la personne âgée ou handicapée, mais s'aligne dorénavant sur celui de la famille.

Photo Archives ER

*Spécialisée dans l'aide aux personnes âgées ou handicapées, l'association basée à Nancy s'ouvre aux particuliers actifs.*

De 650 à 700 salariés, à temps partiel pour la plupart, « Garde » a dans ses listes de personnels l'équivalent de 350 emplois à temps plein qui soulagent le quotidien de 1.500 à 1.600 personnes par an sur la Meurthe-et-Moselle sud. « Ça représente plus de 700.000 heures de travail par an », dit un cadre de ce que l'on pourrait prendre pour une entreprise. « Garde » est en réalité une association spécialisée dans l'aide à domicile, « essentiellement au profit de personnes âgées, très souvent dépendantes, même si c'est à des degrés divers, et d'une minorité de personnes handicapées », précise le même responsable de secteur de cette structure qui, en décembre prochain, fêtera ses 20 ans d'une existence discrète, sans véritable image de marque, alors qu'elle est paradoxalement classée parmi les plus importantes de France dans sa catégorie, celle des associations mandataires. Un statut dont la particularité fait du bénéfi-

ciaire le propre employeur de la personne qui lui rend service. « Garde » intervient seulement dans la mise en contact entre le particulier demandant une aide et le salarié qui vient la lui rendre, et se charge également de toutes les démarches administratives auprès des organismes sociaux.

## Vingt ans d'existence

De quelques heures par semaine pour assurer la toilette, la mobilité (lever, coucher, marche), les courses, la prise des repas ou le ménage, l'aide apportée peut se convertir en une présence 24 h/24 et 7 jours sur 7 en fonction des besoins, à raison de 11,72 € net de l'heure déductibles à 50 % des impôts à concurrence d'un montant annuel plafonné à 12.000 €.

Aujourd'hui « nous pouvons intervenir de la naissance à la fin de vie », précise le responsable de secteur. « Garde » étend son terrain d'action à l'aide à la vie fa-

miliaire. « La raison principale tient au plan Borloo qui ouvre la concurrence avec les sociétés commerciales », indique Christian Pierret, le directeur de « Garde » qui, par ailleurs, compte aussi toucher les dividendes du chèque emploi service universel (CESU) dont il est allé parler tout récemment aux entreprises et aux comités d'entreprises. Un moyen de paiement qui, fonctionnant sur le même principe que les chèques déjeuner, donnerait un moyen supplémentaire aux familles de payer de nouveaux services qui cette fois s'adressent aux actifs, tels que la garde d'enfants, l'aide aux devoirs, du ménage ou encore du repassage, du baby-sitting ponctuel ou régulier pour des tarifs horaires (charges patronales comprises) variant de 8,17 € à 11,54 €. Une vingtaine de familles recourt à cette solution qui, pour l'association, est un véritable marché à conquérir.

Frédéric CLAUSSE